



DOSSIER

## Les syndicats de la FSU et la FDE

FORMER

### CAPES

Une analyse de l'épreuve orale sur dossier au CAPEPS et aux CAPES de mathématiques, histoire-géographie, lettres, où l'on constate une grande diversité des pratiques.

Page 3

DOSSIER

### FDE

Les syndicats de la FSU s'expriment.

Page 5



**Suppression de l'épreuve d'histoire-géographie en S :**

**Jean Pierre Azéma (historien) :**  
*régression intellectuelle et régression citoyenne*

**Un professeur :**

*supprimer des matières pour supprimer des postes*

*Pour ce numéro exceptionnel par l'importance de son dossier sur les syndicats de la FSU et la formation des enseignants, nous avons demandé à Gérard Aschieri, Secrétaire général de la FSU, de rédiger l'édito.*



Sylvie Plane,  
responsable  
du collectif  
FDM



Stéphane Tassel,  
secrétaire  
général  
du SNESUP

## La formation et le recrutement des enseignants, un choix de société



→ par Gérard Aschieri,  
secrétaire général  
de la FSU

La formation des enseignants et leur recrutement sont l'un des leviers essentiels pour transformer l'école en profondeur. Pour la FSU, première fédération syndicale de l'éducation, et ses syndicats nationaux qui se sont toujours engagés dans une démarche pour la transformation du/des métiers, l'enjeu était et reste de porter en ce domaine des propositions ambitieuses.

Pas facile, car derrière les questions de la formation des enseignants se croisent un multitude d'enjeux qui ont souvent fait l'objet d'approches diverses liées à l'histoire des métiers, aux pratiques professionnelles diverses, aux rapports différents à la formation.

Nous avons cependant pu construire une démarche commune autour de quelques axes forts :

- La formation des enseignants doit être améliorée : pour mieux répondre à l'objectif d'une vraie démocratisation de l'éducation. C'est là la vraie difficulté, et un pari politique à relever.

- L'amélioration de la formation passe par une élévation du niveau de qualification qui doit fournir les outils nécessaires aux futurs enseignants pour faire accéder tous les élèves à une véritable culture commune. Elle implique une reconnaissance de cette qualification par l'obtention d'un master. Elle passe par des concours nationaux.

- La formation des enseignants est un dossier complexe qui doit être pensé tout au long des cursus universitaires et professionnels, tout en prenant en compte les particularités propres à chaque degré d'enseignement et aux différents métiers. Elle doit déboucher sur une revalorisation de l'ensemble des membres de l'équipe éducative.

- Elle implique d'être construite dans la continuité et sur la durée et de s'appuyer sur tout le potentiel de formation existant, UFR et IUFM, et visant à articuler de façon progressive formation disciplinaire et for-

mation professionnelle dans toutes ses dimensions.

- Elle nécessite que soit prise en compte la démocratisation de l'accès au métier enseignant en développant les aides aux étudiants et les pré-recrutements.

À l'inverse, le gouvernement a fait des choix de régression refusant délibérément de mesurer la nécessité d'une réforme cohérente et solide. Rien d'étonnant car après la loi Fillon sur l'éducation et son socle commun minimal, il a multiplié les annonces de « réformes » sur tous les terrains (Université, école, et maintenant lycées...) avec une logique de réduction des coûts du système éducatif et de mise en concurrence des structures et des personnels.

Nous avons pu obtenir un report à 2011 de la mise en œuvre définitive de la réforme et c'est un résultat notamment des luttes des universitaires mais le gouvernement, loin d'utiliser ce délai pour repartir sur d'autres bases en est revenu à son point de départ et a fait le choix du passage en force. Nous ne renoncions pas pour autant à agir pour l'abandon de la réforme actuelle et une véritable remise à plat qui permette une tout autre réforme conforme à nos attentes, aux besoins des élèves et de nos métiers.

Pour cela nous devons mettre en échec les projets gouvernementaux mais aussi être meilleurs en termes de contre-propositions. Nous savons que les divers syndicats de la FSU n'ont pas tous la même approche sur certaines questions, comme la place relative des concours et des masters mais, en même temps, les principes sur lesquels nous sommes d'accord sont assez solides pour que nous trouvions les moyens de dépasser ces différences pour peu que l'on s'écoute et travaille ensemble. Je souhaite que ce numéro y contribue.

## FORMER

L'ÉPREUVE ORALE  
SUR DOSSIER  
AU CAPEPS  
ET AUX CAPES

AU CAPEPS

PAR CHRISTIAN COUTURIER

Page 3

AU CAPES DE  
MATHÉMATIQUES

PAR THIERRY ASTRUC

Page 3

AU CAPES D'HISTOIRE  
ET DE GÉOGRAPHIE

PAR NICOLE

TUTIAUX-GUILLON

Page 4

## AU CAPES DE LETTRES

PAR ELISABETH NONNON

Page 4

## DOSSIER

LES SYNDICATS  
DE LA FSU ET LA FDE

SNUIPP

Page 6

SNEP

Page 8

SNES

Page 10

SNPI

Page 12

SNUEP

Page 13

SNETAP

Page 14

## ENVIE DE LIRE

Page 15

L'épreuve sur dossier  
à l'oral des CAPESUne analyse des actuelles épreuves orales sur dossier du  
CAPEPS, et des CAPES en lettres, mathématiques et histoire  
et géographie

## CAPEPS

→ par Christian Couturier, SNEP-FSU

Cette épreuve, dans notre concours, se différencie sensiblement de celle des autres CAPES dans la mesure où elle paraît beaucoup plus large. Les compétences relatives à la didactique disciplinaire ne sont pas les seules requises puisqu'il est dit :

- Qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de la discipline au collège et au lycée ;
- Qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la discipline ainsi que sur les relations de celle-ci aux autres disciplines ;
- Qu'il a réfléchi à la dimension civique de tout enseignement et, plus particulièrement, de celui de la discipline dans laquelle il souhaite exercer ;
- Qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;
- Qu'il peut faire état de connaissances élémentaires sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré. »

Mais sa particularité repose sur le fait que le candidat doit connaître les élèves aux niveaux collège et lycées, leurs comportements-type face à l'apprentissage, et surtout les effets attendus de la programmation de telle ou telle séquence d'appren-



© D. Sharon Pruitt

tissage. Les rapports de jurys précisent bien que : ... le corpus de connaissances exigibles au CAPEPS et la détermination, finalement, des contenus d'enseignement, ne peuvent être dissociés entièrement de l'élève et de son environnement. »

C'est donc une épreuve très exigeante. Trop disent certains. Cependant elle oblige en amont, c'est-à-dire dans la formation, à un véritable travail d'aller-retour entre observation en situation réelle, intervention encadrée et réflexion d'ordre didactique et scientifique (théories de l'apprentissage).

**C'est donc selon nous une épreuve véritablement pré-professionnelle dans la mesure où elle engage, avant même la mise en responsabilité, à se construire une posture de futur « praticien réflexif ». C'est un enjeu pour nous déterminant. ●**

## Mathématiques

→ par Thierry Astruc,  
MCF Université de Nice Sophia Antipolis

Jusqu'à récemment, la deuxième épreuve d'oral du JCAPES de Mathématiques prévoyait pour le candidat de présenter une série d'exercices autour d'un thème donné, en justifiant ses choix.

Las, la majeure partie du temps, le jury ne vérifiait année après année qu'une seule chose : la plus

grande partie des candidats avait des difficultés à résoudre leurs propres exercices. Désormais, le jury propose à tous les candidats d'une même demi-journée un exercice, accompagné d'une série de questions. En général, ne pas savoir résoudre l'exercice proposé n'est pas rédhibitoire, du fait de



© Laurent Fiboche

la nature des questions. Autant la première épreuve vérifie la capacité des candidats à concevoir un cours (aucune documentation autorisée), autant l'épreuve sur dossier (fourni donc) permet effectivement maintenant au jury de tester les capacités du candidat à percevoir les objectifs pédagogiques d'un exercice ou

d'un problème, et à proposer modifications et améliorations de cet exercice.

Cette épreuve vérifie également l'aptitude à corriger une des questions au tableau en se mettant au niveau de ses élèves. Enfin, le candidat doit proposer un ou plusieurs exercices sur le même thème, en en justifiant le choix.

Pour plus de détails, voir <http://capes-math.org/dossier.html> ●

**le snesup**  
SUPPLÉMENT MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

*fdm* est un supplément au *SNESUP*, bulletin mensuel du SNESUP-FSU  
78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris  
Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

Directeur de publication : Guy Odent

Rédacteur en chef : Thierry Astruc

Secrétariat de rédaction : Latifa Rochdi

Coordination des rédactions : Anne Mesliand

CPPAP : 0 111 507698 D 73  
ISSN : 245 9663

Conception et réalisation : C.A.G. Paris

Impression : S.I.P.E., ZI des Radars, 10 ter, rue Jean-Jacques-Rousseau, 91350 Grigny

Photo couverture : © Teenschen



# Histoire-géographie

→ par Nicole Tutiaux-Guillon, Professeur d'université, université d'Artois

Cette épreuve est devenue essentiellement théorique, « résolument scientifique » disent les prescriptions. Les sujets, soit d'histoire soit de géographie, portent sur la nature et le statut scientifique des disciplines de recherche, éventuellement sur leur construction universitaire et leur dimension sociale (par exemple : *Peut-on parler d'une crise de la mémoire collective ? Qu'est-ce que le récit pour l'historien ?... La géographie générale : un siècle d'évolution, La subjectivité et l'imaginaire ont-ils leur place en géographie ?...*). Le dossier accompagnant l'épreuve comprend surtout des textes d'universitaires. Le sujet imposé doit être problématisé et traité en y prenant éventuellement appui, sans le commenter. Ce qui est attendu, c'est une réflexion et une vue synthétique du sujet (non du dossier), argumentée par de solides connaissances universitaires. Au terme de l'exposé, un entretien avec les membres du jury permet d'approfondir l'évaluation des connaissances et de la réflexion du



Une épreuve résolument scientifique

candidat sur le sujet ; il aborde obligatoirement des questions épistémologiques et historiographiques proches dans la discipline complémentaire et l'éducation civique. C'est seulement alors qu'est exigée une connaissance des programmes du secondaire et de leurs enjeux – mais non de leur mise en pratique. Les futures qualités pédagogiques dont préjuge le jury tiennent à la qualité de la prestation orale, aux capacités de réflexion et au sens de la responsabilité décelé à travers certaines réponses. La préparation à cette épreuve, dotée d'un coefficient 3 et participant ainsi largement à la sélection des lauréats, suppose bien autre chose qu'une étude des prescriptions institutionnelles. Les étudiants, en majorité des licenciés d'histoire, n'ont

en général qu'une culture limitée en épistémologie et en historiographie de cette discipline et ignorent largement les cadres théoriques de la géographie. Ils doivent y être initiés, apprendre à interpréter des textes théoriques et à les mettre en rapport avec les travaux de recherche. La culture générale en historiographie/histoire de la pensée géographique et en épistémologie de l'histoire et de la géographie doit s'accompagner d'une connaissance des travaux marquants et/ou récents, et d'une réflexion sur des questions larges (ex. le hasard en histoire) ou ciblées (ex. la dynamique des espaces centraux en géographie). En outre, la formation peut être utile pour aborder les épreuves académiques, par exemple pour ne pas adopter un plan considéré comme « obsolète » en géographie, ou pour situer une question d'histoire dans son contexte historiographique et social. Il n'y a là aucune préparation directe à l'enseignement secondaire, hormis une réflexion sur ses finalités et ses enjeux. Mais une conception des disciplines structurée autour de problématiques, de modes de raisonnement, de concepts... peut aider à dominer les apprentissages en jeu dans leur enseignement, par exemple autour de la périodisation en histoire ou de la différenciation spatiale en géographie. C'est actuellement après le concours que ce lien entre enseignement effectif et culture épistémologique peut être constitué en ressource professionnelle. ●

# Lettres

→ par Elisabeth Nonnon, Professeur d'université, université d'Artois

Si elle n'est pas exempte d'ambiguïtés et peut prêter à critiques (risque de formalisme ou de normativité par exemple), l'épreuve sur dossier à l'oral du Capes de lettres peut cependant constituer une base de réflexion dans la recherche d'épreuves et

Une même notion abordée à différents niveaux

d'enseignements axés à la fois sur des enjeux professionnels et sur la mobilisation de savoirs disciplinaires exigeants, liés à des objets d'enseignements précis.

Les candidats doivent présenter une analyse, construite et argumentée autour d'une problématique, d'un dossier de 5 à 10 pages constitué de documents didactiques, le plus souvent un chapitre de manuel, ou la comparaison d'extraits de manuels portant sur un objet d'enseignement de la discipline au collège ou au lycée (une notion grammaticale ou d'histoire littéraire, un texte ou un groupement de textes, une compétence ou une démarche à construire...).

Il peut s'agir de la même notion ou du même texte abordés à des niveaux de formulation différents à diverses étapes de la scolarité, ou dans des perspectives mobilisant des catégories théoriques différentes.

Le rapport de jury 2009 rappelle bien les enjeux de cette épreuve : elle ne vise ni à évaluer une conformité à des injonctions institutionnelles, ni à susciter un discours pédagogique général ou des considérations d'usage pratique. Le candidat doit

d'abord montrer sa capacité à s'interroger sur la notion ou les textes proposés aux élèves, à en voir les enjeux et les difficultés, à expliciter le sens qu'ils ont pour lui et les connaissances qu'il peut mobiliser pour en rendre compte. Il doit montrer aussi qu'il commence à discerner les enjeux de cet apprentissage pour des élèves à l'intérieur d'une progression, et les activités intellectuelles qu'ils doivent mettre en œuvre pour réaliser les tâches proposées. L'épreuve a donc une dimension épistémique et épistémologique importante, à un niveau théorique exigeant mais directement en rapport avec les objets qu'ils enseigneront. Sa préparation ne permet pas d'aborder toutes les dimensions du travail réel d'enseignant, mais ouvre à des questionnements nécessaires sur le sens des enseignements disciplinaires, la nature des progressions, les obstacles et les aides aux apprentissages. En confrontant les candidats à leur propre appréhension des notions à travers le questionnement sur ce qu'ils pourraient en dire aux élèves, elle peut susciter des effets en retour stimulants sur leur préparation aux épreuves académiques. ●



© Alex Kohnig

# DOSSIER



## Les syndicats de la FSU : regards sur la FDE

**L**e mouvement de l'an dernier a montré combien, à l'intérieur de la FSU, les mandats des syndicats étaient mal connus. Que ce soit lors de comités techniques paritaires, ou dans les interviews, la FSU a quelquefois donné, sur ce dossier de la formation des enseignants, l'impression d'avoir une position difficilement lisible, voire incohérente, auprès des syndiqués, et de nos concitoyens. Cependant, en y regardant de près, on s'aperçoit aisément que les mandats ne sont pas si éloignés que cela (en dehors de la position du concours dans le cursus d'un futur enseignant). Les stratégies pour y arriver, en revanche, ne sont pas toujours coordonnées.

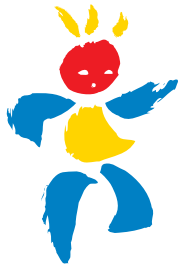
Deux mois avant Lille 2010, nous avons demandé aux syndicats directement concernés de nous faire connaître leurs différents mandats. Pour certains (SNUEP, SNES ou SNESUP), les congrès sont récents, et il y a eu la possibilité de débattre sur le sujet. Pour

d'autres, leurs congrès ont eu lieu il y a deux ans (pour le SNUipp, le prochain congrès est en juin) et il a fallu faire évoluer les mandats.

Parmi les syndicats qui s'expriment dans ces pages, attirons tout particulièrement l'attention sur le SNPI (inspecteurs) et sur le SNETAP (enseignement agricole). Il est intéressant de lire l'article du SNPI, du fait de la place particulière de ses syndiqués. Et il est tout aussi intéressant de lire celui du SNETAP. On oublie trop souvent que trois ministères sont concernés par ce dossier : Enseignement Supérieur et Recherche, Education Nationale et Agriculture. Que ce soient les enseignants du second degré ou nos collègues enseignants-chercheurs (notamment à l'ENFA, équivalent de nos IUFM), ils ont tous été pris ans la tourmente de ces réformes.

Bon congrès départementaux à tous.

Dossier  
coordonné  
par  
Thierry Astruc


**SNUIPP**

# Enseigner, un métier qui s'apprend

**Les mandats du SNUipp sont basés sur une formation des enseignants de haut niveau liant étroitement dimension professionnelle et dimension disciplinaire. À l'opposé des réformes imposées par le gouvernement**

La formation initiale et continue des enseignants est un enjeu majeur pour l'avenir de l'école publique. Pour le SNUipp la formation est un des leviers essentiels pour la transformation de l'école nécessaire pour parvenir à une vraie démocratisation de l'école, à un accès de tous les élèves à une réussite scolaire, clé de la réussite sociale, professionnelle, clé également de l'accès à la culture.

Le métier d'enseignant s'est profondément transformé : enseigner ne s'improvise pas et mettre tous les élèves sur le chemin de la réussite scolaire nécessite une formation approfondie tant en matière disciplinaire, que pédagogique et professionnelle. C'est cet objectif qui doit guider toute réforme en visant une véritable professionnalisation du métier d'enseignant.

## DES ÉCOLES NORMALES AUX IUFM

L'histoire de la formation des enseignants des écoles montre que la conscience d'avoir besoin d'enseignants formés n'est pas nouvelle, l'augmentation du niveau de recrutement s'inscrit dans une évolution de la qualification. Les Écoles Normales ont vu le recrutement passer au niveau du baccalauréat, lequel a fait place à un recrutement niveau licence au début des années 90. Après la création des IUFM qui voient la première année de formation (PEI) placée sous statut d'étudiant, au congrès de Lamoura, le SNUipp revendique 2 années de formation initiale rémunérées, une harmonisation nationale sur les contenus de formation, sur les modalités d'admission à l'IUFM et les modalités d'évaluation de la formation. Il réaffirme la nécessité d'un véritable

**Enseigner ne s'improvise pas et mettre tous les élèves sur le chemin de la réussite scolaire nécessite une formation approfondie tant en matière disciplinaire, que pédagogique et professionnelle**

lien entre théorie et prise en compte des exigences professionnelles (stages plus nombreux), la reconnaissance universitaire des deux années de formation (maîtrise) et la prise en compte de la notion de travail d'équipe. Les mandats du SNUipp en 2007 (Congrès de Nevers) posent la question de la base sociologique sur laquelle repose le recrutement et celle de « la démocratisation de l'accès au métier : condition d'études favorisées par l'attribution d'allocation ou de salaire à tous les étudiants ».

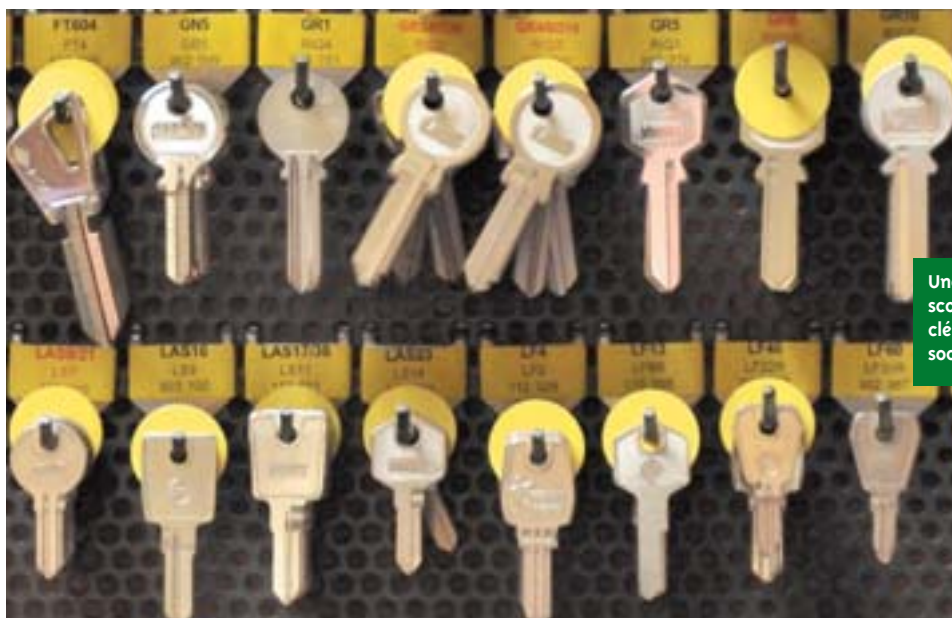
Dans le cadre de l'intégration des IUFM aux universités, le SNUipp « juge pertinent que les IUFM restent en charge de la préparation au concours » sans *numerus clausus*, reposant la question du contenu des épreuves de concours dont la rénovation en 2005 n'avait pas permis de poser les questions de fond, certaines modifications étant plus liées à des volontés d'économie budgétaires qu'à un souci d'améliorer le recrutement, comme l'obligation de présenter des pré-requis (attestation AFPS, natation), la limitation du nombre de choix en EPS, le regroupement

d'épreuves d'oral professionnel et des disciplines artistiques. Le SNUipp, à Nevers, soulignait l'absence de bilan de ces évolutions... Aucun n'est présenté en 2009. Le cahier des charges de 2005 ne fixe aucune contrainte pour la préparation du concours, mais insiste sur l'aspect disciplinaire : la part de la didactique dans la notation des épreuves d'admissibilité diminue, ce que le SNUipp regrette. À Nevers encore, le SNUipp soulève la question de l'élévation du niveau de certification de la formation (master) dans le cadre de la réforme LMD. Il souligne que les évolutions des IUFM devront faire l'objet d'un suivi.

## LES RÉFORMES ANNONCÉES : UN PAS DANS LE MAUVAIS SENS

Depuis les annonces de « masterisation » de la formation, le SNUipp réaffirme très fortement son attachement à une formation de haut niveau qui lie, sur un modèle dit « intégré » les différentes dimensions : professionnelles et disciplinaires. Favorable à une reconnaissance de la formation par un master, le SNUipp repose l'ensemble de ses revendications concernant le recrutement et la formation dans ce nouveau cadre.

Il dénonce le projet de réforme dit de « masterisation » qui tourne le dos aux besoins exprimés. En sacrifiant la dimension didactique et pédagogique, les ministres font le choix d'une formation axée sur les savoirs disciplinaires. Le parti-pris du « compagnonnage » tel qu'il a été présenté l'an dernier, avec des savoir-faire professionnels appris par répétition de modèles, sont à l'opposé d'un métier de concepteur s'appuyant sur une analyse réflexive des pratiques. La sélection axée sur le haut niveau de savoir académique visant à recruter une élite d'enseignants risque de les confronter à de



Une réussite scolaire, clé de la réussite sociale



© HeNkIS - Fotolia.com

grandes difficultés pour enseigner malgré leurs compétences universitaires. Le seul maintien des masters existants avec un simple aménagement de parcours professionnel marquerait par ailleurs une négation de la polyvalence des professeurs des écoles. La formation à la polyvalence et à la spécificité de l'école en terme de public (2/12 ans) et de responsabilité éducative (prise en charge en continu sur la journée, l'année, voire plus) sont absentes du cursus universitaire et renvoyées à l'année de stagiaire après le concours, la formation sera construite sur un modèle successif et la formation professionnelle réduite à une adaptation à l'emploi.

En dépit d'un affichage de dialogue social, le gouvernement n'a eu de cesse d'installer sa réforme à marche forcée. Malgré les mobilisations importantes et les préconisations des commissions Marois-Filâtre, les décrets fixant les nouveaux statuts des enseignants (décrets contre lesquels le SNUipp s'est toujours prononcé) ont été publiés au cours de l'été 2009, préemptant une partie des discussions. À la rentrée, une circulaire définissant les stages destinés aux étudiants préparant les concours et permettant dès cette année l'organisation de stages en responsabilité pour les PEI au cours de cette année transitoire est parue. Dans un courrier au ministre le SNUipp a rappelé que ces stages ne peuvent se substituer à une réelle formation professionnelles et continué de demander le maintien de l'année de formation à l'IUFM après le concours 2010. Il a interpellé le ministre sur les problèmes que soulèvent ces stages, exigeant que, lorsqu'ils sont mis en place, aucun étudiant n'ait de classe en responsabilité sans formation préalable (stage d'observation et de pratique accompagnée, accompagnement,...).

**FORMATION DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES AU NIVEAU MASTER**

Pour le SNUipp, le calendrier concours-master ne convient pas. Les concours en cascade (admissibilité PE puis PLC puis agrégation) au motif de permettre aux étudiants de rebondir sur le concours sui-

vant en cas d'échec ne correspond absolument pas à la réalité des choix de cursus des étudiants qui généralement se déterminent professionnellement dès la licence, en particulier pour les professeurs des écoles. La 2<sup>e</sup> année du cursus Master, normalement consacrée à la recherche, est dénaturée par l'empilement et la surabondance d'éléments de validations (modules académiques, mémoire, modules complémentaires de préparation au concours et stages en responsabilité). Avec une titularisation axée sur « la manière de servir » et validée uniquement par l'IEN, il n'y a aucune prise en compte des éléments de formation au cours de l'année de stagiaire (contrairement à la validation des actuels PE2). La conception de l'année de stagiaire est également modifiée consistant en une mise à l'essai sur le terrain.

**En sacrifiant la dimension didactique et pédagogique, les ministres font le choix d'une formation axée sur les savoirs disciplinaires**

Par ailleurs, avec l'allongement de la durée d'études, l'absence de prérecrutements ou de système d'allocations réduit la diversité sociale de l'accès au métier. Ce projet marque enfin une volonté de mettre fin aux IUFM et aux recherches sur l'acte d'enseigner et les processus de construction des apprentissages.

Pour le SNUipp, le recrutement doit se faire après la licence et une année de préparation, ce qui correspond à la fin de l'année de M1. Le recrutement au cours de l'année de M2 fait courir un risque de « surcharge » : concours, stages, et validation du

**La deuxième année du cursus Master, normalement consacrée à la recherche, est dénaturée par l'empilement et la surabondance d'éléments de validations**

master. Les masters pour les PE, adossés comme les autres masters à la recherche, doivent permettre aux universités de développer une offre qui corresponde aux besoins en formation : des masters mono ou bi disciplinaires ne correspondent à aucune réalité du métier, il est nécessaire de penser des masters qui prennent en compte les différentes facettes de l'apprentissage du métier. Les stages doivent y être progressifs et intégrés aux formations, non pas seulement accolés à des modules académiques.

Les maîtres formateurs doivent trouver toute leur place dans les futures formations au sein des équipes pluricatégorielles de formateurs : leurs compétences doivent être reconnues, non seulement pour la préparation et le suivi des stages mais également dans les différentes dimensions de la formation (participation à l'élaboration des plans de formation, interventions sur des modules universitaires, évaluation,...). Le travail engagé avec le ministère sur une clarification de leurs missions doit y aboutir. Leur place au cours des différents moments de la formation doit être clairement pensée : au cours de modules de découverte du métier d'enseignant en licence, au cours du master, pendant l'année de professeur stagiaire post-concours. Le SNUipp dénonce le cadrage ministériel de cette année de professionnalisation : un tiers de service consacré à la formation apparaît très nettement insuffisant.



**La formation professionnelle réduite à une adaptation à l'emploi**

© Alain Bachellier



# L'EPS, un itinéraire universitaire atypique

→ par Claire Pontais, responsable nationale du SNEP

## la formation des professeurs d'EPS est ancienne et professionnalisante, « modèle » qui pourrait bien disparaître dans la mastérisation

Les profs d'EPS ont une formation professionnelle initiale qui s'est universitarisée récemment dans l'histoire (1975 pour la création des premiers DEUG). Leurs compétences professionnelles sont largement reconnues dans les établissements scolaires. Cependant, pour mieux prendre en compte les besoins du métier d'aujourd'hui et prioritairement savoir lutter contre l'échec scolaire dans notre discipline, une évolution est nécessaire. La réussite (relative) de cette formation repose sur quatre piliers : une formation pluri-disciplinaire (au sens scientifique du terme), une pré-professionnalisation qui démarre tôt dans les cursus (dès la L2 dans la plupart des cas), un concours très « professionnalisant » et des allers-retours théorie-pratique (aussi bien dans le cadre des pratiques physiques et sportives que dans le cadre de la professionnalisation). Ces formations ont réussi tant bien que mal à préserver ces 4 registres qui sont déterminants. En retirer un déséquilibrerait l'édifice et rendrait caduque la cohérence historiquement construite. Or la pression est forte, en STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) pour rendre la formation plus « académique », sans doute par souci premier de reconnaissance universitaire. En clair, notre cheminement a tendance à croiser celui de l'université qui, partant des savoirs académiques, cherche à se professionnaliser.

### ... MAIS DES PROBLÈMES DE FORMATION PAS SI ATYPIQUES QUE ÇA !

Au bout du compte, et quel que soit le chemin emprunté, la même question est posée à tout le monde : comment concilier une professionnalisation progressive et le développement des savoirs scientifiques qui reste une des fonctions principale de l'université ? Et comme les champs disciplinaires et les disciplines universitaires se sont construits sur les préoccupations de la recherche, il n'y a pas aujourd'hui adéquation avec les disciplines scolaires. De plus, nous sommes aujourd'hui dans la même « galère » que bien d'autres disciplines scolaires qui ne correspondent pas directement à des disciplines universitaires. Les STAPS ne sont pas l'EPS ! C'est le premier problème puisqu'il n'y a pas de master « disciplinaire » au sens scolaire du terme. Le second que tout le monde semble ignorer, c'est qu'il y avait jusqu'à présent, la combinaison des moyens des UFR et des IUFM, notamment pour la préparation aux concours, et la totalité des moyens des IUFM pour l'année de stage. Or la réforme, c'est d'abord la suppression des IUFM. Donc l'équation est problématique : comment faire plus ou mieux (formation



### Savoir lutter contre l'échec scolaire

académique et professionnelle), avec beaucoup moins. Or certaines disciplines (dont la nôtre) peuvent être très « coûteuses » en temps et en effectifs : pour préparer les futurs enseignants sur le plan sportif, on ne peut pas le faire sans certaines conditions d'encadrement. C'est vrai également pour les sciences expérimentales... Dernier problème et pas des

moindres : comment faire progresser un métier alors que les recherches sur celui-ci sont très peu valorisées dans l'université française ? On peut facilement vérifier que l'enseignement supérieur sait construire des formations dites « intégrées » pour les médecins ou les ingénieurs. Pourquoi cela cause-t-il tant de soucis pour les enseignants ?

### Comment concilier une professionnalisation progressive et le développement des savoirs scientifiques qui reste une des fonctions principale de l'université ?

#### UNE FORMATION PROFESSIONNELLE PROGRESSIVE SUR 6 ANS

**Les mandats du SNEP s'inscrivent dans ceux de la FSU qui a acté en 2007, un allongement de la durée de la formation (à 6 ans) « en amont du concours par le développement des dispositifs de pré-professionnalisation, en aval du stage par une formation complémentaire jusqu'aux premières années d'exercice. Les cursus universitaires doivent offrir, mieux qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, des modules de préprofessionnalisation qui permettent aux étudiants une première réflexion sur l'institution scolaire, les savoirs universitaires eux-mêmes, leur rapport avec les savoirs scolaires, etc. »**

**Pour le SNEP, la pré-professionnalisation dès la licence est déterminante mais celle-ci s'est déjà dégradée avec la mise en place du LMD et ne va plus de soi dans nombre de STAPS. Cette dégradation a d'ailleurs déclenché de vifs débats lors de notre dernier congrès (en 2008, avant l'annonce de la réforme).**

**Certains ont en effet contesté la revendication historique d'élévation du niveau de recrutement, non pas pour cause de mastérisation (la réforme n'était pas encore annoncée) mais avec l'argument suivant : l'allongement ne serait qu'une faible compensation de la dégradation existante, tant au niveau des volumes horaires d'enseignement que des contenus. Commençons alors d'abord par changer les contenus jugés déconnectés des centres d'intérêt des futurs enseignants.**

**Nous avons donc abouti à un mandat à double détente : une élévation du niveau de recrutement après master, avec comme condition une meilleure prise en compte des aspects pré-professionnels dans la formation universitaire, et dans l'immédiat, la revendication d'une véritable année de formation supplémentaire en tant que néo-titulaire à mi-temps. Ce qui suppose un véritable réseau d'établissements considérés comme des lieux de formation et une formation ambitieuse pour les conseillers pédagogiques. Dans les deux cas, nous demandons une meilleure articulation de la formation initiale et continue.**





## UN CONCOURS DISCIPLINAIRE ET PROFESSIONNALISANT

Pour garantir un haut niveau qualitatif de recrutement, nous devons faire en sorte que toutes nos épreuves soient disciplinaires et professionnalisantes. Jusqu'à présent nous avons réussi à garder ce principe, y compris pour les épreuves d'écrit. Tout n'est pas parfait et doit évoluer, mais ce refus de mettre en opposition le professionnel et le disciplinaire impose aux formations (et donc aux candidats au CAPEPS) de faire systématiquement le chemin de l'un à l'autre. Si évidemment le lauréat du CAPEPS a beaucoup à apprendre (c'est la raison pour laquelle nous demandons une véritable formation post-concours sur 2 années), il a au moins construit une posture lui permettant d'appréhender le métier dans de bonnes conditions.

C'est la raison pour laquelle nous avons défendu l'an dernier l'idée d'un concours le plus tard possible dans l'année de M2 pour permettre d'organiser des études en amont « les plus intégrées possible ». Dans l'idéal, nous serions d'ailleurs pour un concours en un seul bloc. Sinon, l'admissibilité est prépondérante et organise les études en amont. Pour tenter de répondre au problème de la surcharge du second semestre de M2 avec à la fois le concours et le mémoire, nous avons proposé une piste qui n'a été reprise par personne, sans raison explicite : la possibilité de valider le master dans l'année de stagiaire (par exemple au cours du premier trimestre), faute de quoi le candidat ne serait pas titularisé.

Évidemment, ces propositions nécessitent de développer des aides pour tous les étudiants mais aussi un système de prérecrutements comme s'y était engagé N. Sarkozy pendant sa campagne.

### Les STAPS et la filière « éducation et motricité »

Les STAPS ont d'abord été le lieu d'une formation professionnelle universitaire (avec un statut dérogatoire lié à la présence de nombreux profs second degré) avant de devenir celui de formations universitaires professionnalisantes. Dans le même temps, elles se sont diversifiées avec plusieurs filières : « éducation et motricité », « activité physique adaptée », « management du sport », « entraînement sportif », « ergonomie et performance ». La grande majorité des jeunes qui renaissent en STAPS le faisaient pour devenir enseignant. Aujourd'hui, l'orientation vers les autres filières se fait en cours de licence (L3). La chute des postes au CAPEPS depuis 5 ans, accompagnée d'une campagne de dénigrement injustifiée des STAPS, a entraîné une orientation de plus en plus précoce dans les diverses filières et des guerres de territoires avec un décalage entre d'une part la masse des étudiants (éducation et motricité) et d'autre part l'attribution des moyens, en particulier au niveau des postes d'universitaires qui sont recrutés majoritairement dans les « sciences dures ». Parallèlement, le milieu universitaire n'a pas voulu développer des recherches ancrées sur l'EPS (mais c'est vrai pour toutes les disciplines scolaires), donc pas de



© feck aRT post

**Dans un contexte d'attaques fortes comme aujourd'hui, l'heure est à la mutualisation des compétences autour d'un master « éducation par les APSA » qui pourrait être coproduit par les UFR et les IUFM**

laboratoires, peu de moyens et quasiment aucune qualification dans ce secteur, la majorité des enseignants-chercheurs (didactique...) ayant trouvé poste... dans les IUFM ou en sciences de l'éducation mais peu souvent en STAPS !

La « mastérisation » déclenche un revirement de situation : après avoir cherché à minimiser la filière « éducation et motricité », nombre d'enseignants en STAPS pourraient être tentés de récupérer la formation des enseignants d'EPS dans leur sein, pour s'assurer une masse critique d'étudiants. Les préoccupations d'une amélioration de la formation sont bien loin.

Dans un contexte d'attaques fortes comme aujourd'hui, il nous semble que l'heure est à la mutualisation des compétences autour d'un master « éducation par les APSA » qui pourrait être « coproduit » par les UFR et les IUFM. Les premiers seraient ainsi amenés à renforcer

**Nous demandons une formation post-concours d'au moins 50 % du temps, que soit conforté le rôle des IUFM dans les formations initiale et continue**

la filière « éducation motricité » autour d'un développement de ce que l'on appelle la « technologie des APSA » et les seconds amenant leur savoir-faire en terme de professionnalisation.

Nous devons rappeler plusieurs choses pour conclure :

- La cadre de réforme proposée empêche de penser sereinement les évolutions. La fameuse autonomie des universités peut aboutir à ce que « le ménage », notamment des IUFM soit fait par le milieu lui-même. Elle pourrait amener l'inverse également, encore faut-il en avoir conscience, et avoir bien cerné les enjeux.

- La formation professionnelle, ce n'est pas que les stages. Nous nous sommes prononcés contre les stages en responsabilité, version Chatel, et pour des stages de pratique accompagnée. Nous demandons une formation post-concours d'au moins 50 % du temps, que soit conforté le rôle des IUFM dans les formations initiale et continue. Une formation de formateurs et de conseillers pédagogiques est indispensable pour assurer les liens terrain-IUFM/université.

Rappelons enfin que, depuis 5 ans, deux départs en retraite sur trois ne sont pas remplacés en EPS. L'augmentation du nombre de précaires est donc fulgurante et ceci indépendant de la réforme en cours, ce n'est pas le master qui concurrence le concours. L'avenir de la fonction publique est une affaire de politique d'abord.



Une posture permettant d'appréhender le métier... dans de bonnes conditions

© c-reel.com



# Les raisons d'une évolution nécessaire du recrutement et de la formation des enseignants

**Le constat de l'élévation globale des qualifications dans la société, le besoin pour les enseignants d'améliorer conjointement la formation dans toutes ses composantes, disciplinaires comme professionnelles, amène la réflexion du SNES en matière de formation des enseignants**

Qui regarde l'histoire du système éducatif perçoit rapidement les liens qui unissent la question de la démocratisation et des objectifs du système éducatif et celle de la formation des maîtres. Aux différentes étapes de l'unification, se sont posés avec acuité les problèmes des modèles devant guider le rapprochement des corps enseignants en lien avec la formation et les savoirs à enseigner.

Face à ceux qui théorisaient une limitation du niveau scientifique requis des futurs professeurs, notamment en collège, répondaient les tenants d'une égale formation de base pour tous les maîtres pour lutter contre les inégalités en vigueur à l'intérieur du système scolaire, favoriser les transitions école/collège/lycée, la poursuite d'études devant être un objectif pour tous.

Les principes généraux, fondés sur une égalité de la formation, en durée et en niveau, tenaient compte des spécificités des différents degrés d'enseignement et prenaient en compte le besoin de diversification et de spécialisation des formations.

Ils firent l'objet de débats et de réflexions approfondis dans les années 70 qui virent la mise en place progressive d'un collège davantage unifié suivie de la démocratisation de l'accès au lycée.

Le SNES, comme le SNEP, analysaient alors la nécessité d'élever le niveau de recrutement et de formation comme répondant à une triple exigence : tenir compte de l'évolution des connaissances scientifiques, donner aux futurs maîtres les outils nécessaires pour réfléchir

**La dimension collective de l'exercice du métier au sein de l'équipe éducative**



Une égalité de la formation en durée et en niveau

sur les contenus afin de répondre aux finalités et objectifs de l'enseignement secondaire dans la société contemporaine, tenir compte de la complexité croissante de nos métiers du fait notamment de l'arrivée de nouveaux publics, de leur rôle social accru, de la dimension collective de l'exercice au sein d'équipes éducatives, construire une formation articulant formation disciplinaire et formation professionnalisante s'appuyant sur le développement de la recherche en sciences de l'éducation.

L'ambition inhérente à ce projet de formation impliquait de le penser sur l'ensemble du cursus universitaire et l'année de stage post-concours dans le cadre d'une progressivité de l'introduction de ces différents éléments ; il requérait également la mise en place de pré-recrutements afin d'assurer une démocratisation des recrutements et des viviers suffisants pour les besoins de l'enseignement. C'est pourquoi, le SNES a porté depuis plus de quarante ans l'idée qu'il fallait porter le niveau de recrutement des étudiants pour le CAPES à la maîtrise, pour l'Agrégation au D.E.A.

Avec la mise en place du LMD, le SNES a, depuis 2005, fait évoluer ses mandats et revendiqué de porter le niveau de recrutement des certifiés, agrégés, CPE et CO-Psy au niveau du master.

À l'issue de débats nourris, le congrès de Perpignan de mars 2009 a opté pour un concours situé après l'obtention du master dans la perspective d'unifier les corps sur celui des agrégés et de revaloriser toutes les dimensions de nos métiers. Cette démarche concerne l'ensemble des catégories, repose sur le constat de l'élévation globale des qualifications dans notre société, le besoin pour les enseignants d'améliorer conjointement la formation dans toutes ses composantes, disciplinaires comme professionnelles.

Elle suppose une réflexion d'ensemble sur le cursus de formation, en amont et en aval du concours, lors d'une année de stage pleine et entière.

**Un concours situé après l'obtention du master**

**QUELLES MODALITÉS DE FORMATION ?**

Dans ce cadre, le cursus doit être conçu de manière à éviter une



© loctio



excessive spécialisation, permettre aux étudiants de se destiner à différents moments aux métiers de l'éducation mais aussi leur donner la possibilité de sortir du cursus et, par conséquent, les enfermer le moins possible. Pour cela, le Snes propose la construction de parcours sur le modèle du biseau, introduisant progressivement des éléments de pré-professionnalisation et se poursuivant par une formation après le concours assurée par des composantes universitaires ayant préparé aux concours. Il faut alors travailler à des cursus universitaires adaptés, cadrés nationalement, débouchant sur des masters de valeur scientifique, construisant des parcours alliant disciplinaire et professionnel en lien avec la recherche. Cette dernière est, en effet, un élément important pour la compréhension des problématiques et démarches disciplinaires ; elle permet d'accéder et de mettre en œuvre le point de vue critique à partir de l'état présent des connaissances.

C'est une voie importante d'un enseignement non dogmatique et non figé dans ses méthodes tel que l'exige un métier de concepteur de ses pratiques. Le rapport à la recherche se différenciant selon les disciplines, il faut tenir compte des spécificités et développer les deux types de recherche, dans le domaine disciplinaire comme en sciences de l'éducation. Dès la licence, les savoirs didactiques peuvent être développés, faisant le lien entre savoirs savants et savoirs à enseigner, permettant aux futurs enseignants d'acquérir des outils de prise en compte de leurs futurs élèves. Dans la suite du cursus seraient introduits des savoirs de haut niveau destinés à leur donner les éléments de compréhension de ce qui se joue dans le processus didactique, les processus cognitifs, les mécanismes d'appropriation. S'y ajouteraient des éléments de psychologie et de sociologie en articulation avec l'ensemble.

#### QUELS CONCOURS ?

Selon ces principes directeurs, les concours nationaux auraient ensuite à vérifier différentes compétences des futurs enseignants : mesurer les savoirs disciplinaires indispensables pour transmettre les contenus à ensei-



© Alain Bachellier

gnier, mesurer la capacité à intégrer les problèmes de didactique posés dans le cadre de la transmission des savoirs à des élèves.

Toutes les épreuves doivent ainsi concourir à bâtir la professionnalité globale des enseignants, en mettant en relation et non en juxtaposant les différentes dimensions disciplinaire, didactique et pédagogique, mise en relation qui permet de construire une formation solide, évolutive, ouverte à la critique, apte à tirer profit ensuite de la formation continue.

Les épreuves disciplinaires auraient pour fonction de mettre en cohérence et en perspective les connaissances acquises à l'Université, en vue de la mise en œuvre des connaissances, concepts, problématiques, démarches disciplinaires dans l'enseignement.

Cette dimension disciplinaire s'articule avec la formation pré-professionnalisante évaluée par une des épreuves des concours. C'est pourquoi, par formation disciplinaire, nous entendons, en imbrication avec les savoirs académiques liés à la connaissance de la discipline, une formation à l'épistémologie (grandes problématiques de l'épistémologie de la discipline, contexte historique de construction et d'évolution de cette dernière), début de réflexion sur les programmes de l'enseignement secondaire et l'écart

entre savoirs universitaires et disciplines scolaires.

Nous différencions dans ce schéma les éléments de pré-professionnalisation et leur vérification des compétences professionnelles acquises en fin d'année de stage après une prise en charge en responsabilité d'une classe et la mise à l'épreuve de ses pratiques. C'est pourquoi il faut garder une année de stage en alternance avec des allers retours entre formation théorique et pratique, réflexivité sur son activité, avec l'aide d'équipes pluri-catégorielles ayant participé à l'ensemble de la préparation au métier.

Ces orientations visent à permettre à nos métiers, métiers de haute responsabilité sociale, métiers complexes mettant en jeu de multiples compétences, d'acquérir la qualification la plus élevée, d'être de ce fait reconnus de plein droit. Ils nécessitent des outils méthodologiques rendant possible l'actualisation des connaissances et le lien avec les évolutions de la recherche, l'appréhension de toutes ses composantes. C'est pourquoi le SNEs réclame une formation initiale de haut niveau, acquise à l'Université, préalable à une indispensable formation permanente ; il se bat pour qu'aucune composante de la formation ne soit sacrifiée, que l'expertise acquise dans les IUFM soit préservée, que soient programmés prérecrutements et recrutements nécessaires.

Les débats doivent se poursuivre, à partir des besoins des métiers et dans l'optique de développement de notre projet éducatif.

#### Possibilité de sortir du cursus

#### Un métier concepteur de ses pratiques

#### Métiers complexes mettant en jeu de multiples compétences

#### Des éléments de psychologie et de sociologie



© Jief Safi



# SNPi<sub>fsu</sub> Positions du SNPI-FSU dans la problématique de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants

## Le SNPI-FSU dresse un constat et expose ses revendications face à la réforme actuelle

Le SNPI-FSU est ouvert par principe à toute réforme du système de recrutement et de formation des enseignants qui s'attache à améliorer la qualité et l'efficacité d'un service public d'éducation ambitieux pour la réussite de tous les élèves. Depuis deux ans, il s'inquiète néanmoins des effets potentiellement négatifs du processus de réforme engagé par le ministre Darcos et le ministre Pécresse, effets qui laissent craindre plusieurs régressions majeures.

Le SNPI-FSU souhaite un dispositif qui :

- reconnaît et promeut un haut niveau de formation initiale des enseignants, de niveau master professionnel, agrégeant connaissances culturelles, académiques et universitaires et compétences professionnelles liées à l'enseignement scolaire dans ses

composantes éducatives et disciplinaires ;

- permet aux jeunes des classes sociales modestes et moyennes d'accéder sans obstacle économique aux corps enseignants afin que ceux-ci s'enrichissent de la diversité sociologique nationale ;
- équilibre de manière opérationnelle l'articulation entre le concours de recrutement (comme voie d'accès essentielle) et la formation professionnelle de haut niveau qu'exigent les ambitions du système scolaire public ;
- articule dans une dialectique raisonnée les périodes de formation théorique et les périodes de formation pratique par une alternance progressive qui enrichit le système éducatif ;
- contribue à la constitution d'une culture professionnelle commune des enseignants de la maternelle à l'université ;
- associe au sein des IUFM, dans un partenariat cohérent et institutionnalisé, l'université et les acteurs du système scolaire.

Le SNPI-FSU confirme sans rien retrancher tous les textes qu'il a

co-signés avec la FSU à propos de cette réforme.

En outre, il demande sans équivoque que l'expertise professionnelle des inspecteurs pédagogiques soit systématiquement intégrée dans le recrutement et la formation des enseignants. Une formation initiale exclusivement universitaire, sans relation d'expertise avec le système scolaire, court le risque de promouvoir des incohérences majeures préjudiciables à l'efficacité de notre système public d'éducation.

À cet égard, le SNPI-FSU réclame que la situation et le positionnement des inspecteurs pédagogiques dans le dispositif de recrutement et de formation des enseignants en cours de mutation soient réfléchis dès maintenant avec soin, dans le cadre de nos institutions. Ceci est important pour tous les inspecteurs pédagogiques, et en particulier pour plusieurs dizaines d'IEN et d'IA-IPR en poste partiel ou complet dans les IUFM, qui ne peuvent rester plus longtemps dans la situation de non-dit qui prévaut depuis décembre 2007.

**SNPI-FSU demande sans équivoque que l'expertise professionnelle des inspecteurs pédagogiques soit systématiquement intégrée dans le recrutement et la formation des enseignants**



© CCÉimages

### **DES EFFETS PORTEURS DE RÉGRESSIONS :**

- **déprofessionnalisation accrue de la formation, qui souffrait déjà d'un déficit dans ce domaine ;**
- **des ruptures professionnelles et culturelles entre le premier degré et le second degré, et entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel, au détriment de l'unité et de la cohérence du système éducatif ;**
- **risque de désillusions dramatiques chez de jeunes enseignants découvrant tardivement les réalités de la classe alors qu'ils ont été prioritairement sélectionnés sur leur érudition universitaire ;**
- **réduction de la diversité sociale des nouveaux enseignants par l'exigence d'une formation universitaire longue et coûteuse pour laquelle les jeunes des classes sociales modestes et moyennes auront des difficultés d'engagement, que les bourses envisagées ne pourront pas atténuer comme le faisait un statut de fonctionnaire stagiaire ;**
- **accès tardif à la fin de carrière sous peine de pension de retraite sévèrement inférieure au traitement mensuel avec transformation hasardeuse du corps social des enseignants qui peut induire une mutation radicale des mentalités ;**
- **création d'un contingent de diplômés, qui ayant échoué au recrutement sur concours, se retrouveront condamnés au statut précaire de vacataires ou de contractuels durant plusieurs années ;**
- **déstabilisation majeure du système universitaire dans son organisation, son économie et ses finalités, notamment pour ce qui concerne l'articulation entre la recherche et la formation professionnelle ;**
- **déstabilisation des établissements scolaires par l'arrivée massive de stagiaires contractuels dépourvus de la moindre formation pour enseigner ;**
- **déperdition qualitative liée à la disparition des IUFM, avec leur culture et leur savoir-faire dans la formation initiale et continue des enseignants ;**
- **mise à l'écart institutionnelle des inspecteurs pédagogiques dans l'organisation de la formation initiale.**



# Les mandats du SNUEP en matière de formation des enseignants

**Le dernier congrès du SNUEP-FSU s'est tenu à Granville du 31 mars au 4 avril 2008 et a longuement débattu de la question de la mastérisation**

Deux éléments forts ont empêché de trouver un accord sur l'augmentation du niveau de recrutement des enseignants.

L'enseignement professionnel compte déjà un grand nombre de contractuels, notamment dans les spécialités professionnelles. Le Congrès craignait de voir augmenter ce nombre de manière significative avec les reçus au Master collés au concours.

De nombreuses disciplines de l'Enseignement Professionnel ne possèdent pas encore de diplôme au niveau III voire IV ; il paraît donc difficile de mettre en place des formations de niveau Master dans le cadre du rattachement des IUFM aux Universités, sous forme d'écoles intégrées.

## LE SNUEP-FSU A TOUTEFOIS RAPPELÉ SON ATTACHEMENT

- Au caractère national du recrutement et de la formation des enseignants, ce qui nécessite un cadrage face à l'autonomie des Universités auxquelles les IUFM sont rattachés.

- À la spécificité des enseignants de la voie professionnelle publique, par opposition à la philosophie de l'apprentissage.

- À la mise en place d'allocations.

- Au droit à mutation.

## AINSI QUE SON OPPOSITION :

- À l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement.

- À l'unique référence à un cahier des charges dans lequel la pédagogie cède de plus en plus la place à des considérations « administratives », comme en témoigne l'instauration d'une épreuve d'admission qui évaluerait la compétence « agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable ».

C'est en BN que ces positions ont été affinées pour allier augmentation du niveau de recrutement (mais avec quelle revalorisation ?), et amélioration de la formation pour les disciplines générales comme professionnelles.

Compte tenu de la diversité des enseignants de la voie professionnelle, enseignements généraux monovalents, bivalents, voire polyvalents, enseignements professionnels polyvalents avec ou non existence d'une licence professionnelle..., l'idée qui a circulé dans la FSU de concevoir l'accès au métier par plusieurs parcours nous semble intéressante. Il faut également conserver la possibilité pour des professionnels qui ne posséderaient pas le Master de se présenter aux concours, par dérogation de titre (possibilité existant déjà avec prise en compte de l'expérience professionnelle), sans pour autant sacrifier la formation de ces futurs enseignants. Pour ces disciplines, si la réforme ne permet pas

**Toutes les années présentant un caractère professionnel doivent faire l'objet d'une allocation**

**La revalorisation du métier doit être déconnectée de la mastérisation et profiter à l'ensemble des collègues en fonction**

## TROIS SCHÉMAS POURRAIENT DONC SE DÉGAGER À PARTIR DES PARCOURS DES CANDIDATS :

**1. Un schéma « disciplinaire » pour ceux qui veulent garder plusieurs choix, avec une licence puis un master disciplinaire suivi du concours, et une année de stage avec un service très allégé et une formation en IUFM suivie de la titularisation.**

**2. Un schéma « professionnel » pour les étudiants qui veulent très rapidement s'engager sur la voie de l'enseignement, avec une licence (mono bi ou polyvalente, ou professionnelle), la première partie de concours, puis un master 1 avec des stages, puis master 2 avec mémoire professionnel et la 2<sup>e</sup> partie de concours et enfin une année de stage avec service allégé, formation en IUFM et titularisation.**

**3. En dehors de ces 2 schémas, on pourrait envisager un système de VAE couplé avec une préparation au concours puis le concours et enfin une année de stage avec mémoire et titularisation.**

de mettre en place des moyens et parcours spécifiques, il est à craindre que le recrutement ne se fasse plus que par des contrats précaires.

Par ailleurs, toutes les années présentant un caractère professionnel doivent faire l'objet d'une allocation. Les prérecrutements doivent être développés dès la première année du Master, voire pour certaines disciplines dès la licence (L3).

La revalorisation du métier doit être déconnectée de la mastérisation et profiter à l'ensemble des collègues actuellement en fonction. Il faut alléger la première année de titularisation pour permettre des compléments de formation individualisés.

Le SNUEP est attaché à une formation spécifique des PLP liée à la culture professionnelle. Celle-ci doit cependant être incluse dans une culture commune plus large partagée par l'ensemble des professeurs.

Il a demandé à plusieurs reprises au ministère de mettre en place un groupe spécifique pour les PLP afin de réfléchir à la façon d'adapter la Mastérisation à toutes les disciplines de l'enseignement professionnel. Il dénonce les arbitrages actuels du Ministère qui ne prennent pas suffisamment en compte les particularités d'ordre pédagogique ou didactique de l'enseignement en voie professionnelle.

Le cadrage national des masters ainsi que la mise en place d'une carte des formations préparant effectivement à l'ensemble des concours PLP nous semble essentiels pour le maintien des formations master PLP.

De la même manière, le maintien des IUFM en tant qu'école intégrée à l'Université nous semble primordial pour prendre en compte les spécificités de ces formations. Ainsi, cette structure peut permettre le développement d'une pédagogie adaptée et spécifique à l'enseignement professionnel. Elle nous paraît la plus pertinente pour prendre en charge la professionnalisation des candidats et mettre en place les cursus adéquats pour la préparation des concours où le master n'existerait pas (Cycles préparatoires). Le SNUEP est aussi fortement attaché à l'intervention des PLP dans ces structures afin d'enrichir la formation et le développement de recherche en lien avec les problématiques du métier de PLP.

Possibilité de se présenter au concours par dérogation de titre



© Pierre G.



# Masterisation et enseignement agricole



**L'enseignement agricole public et donc le SNETAP-FSU, Syndicat National de l'Enseignement Agricole Public, sont concernés par la réforme. Le positionnement spécifique du syndicat est exposé dans ces colonnes**

→ pour le SNETAP-FSU, Y. VIGNER, Secrétaire-adjoint secteur « pratiques pédagogiques et éducatives, recherche, formation des maîtres »

L'actuelle réforme du recrutement des enseignants et des conseillers principaux d'éducation, dite réforme de la Masterisation est une réforme d'importance. Elle touche à la conception même que nous avons de nos métiers et est donc source de débats entre les organisations syndicales et même à l'intérieur de la FSU, notamment en ce qui concerne la place du concours. L'enseignement agricole public et donc le SNETAP-FSU, Syndicat National de l'Enseignement Agricole Public, sont également concernés par cette réforme et les caractéristiques de l'Enseignement Agricole Public (EAP) déterminent parfois les questionnements, voire des positionnements spécifiques du SNETAP sur cette question.

## PETITS RAPPELS SUR L'EAP

L'enseignement technique agricole accueille les élèves depuis la classe de Quatrième jusqu'au BTSa, et l'enseignement supérieur conduit notamment aux qualifications d'ingénieur ou de vétérinaire. Dans nos établissements coexistent les 3 voies de formation (générale, technologique et professionnelle) ainsi que 3 modes de formation complémentaires : la formation initiale scolaire, l'apprentissage et la formation continue. Outre cette mission, la loi assigne à l'EAP quatre missions complémentaires : le développement et l'expérimentation, l'animation rurale et la coopération internationale ainsi que l'insertion scolaire, sociale et professionnelle. Enfin, on peut rappeler l'existence de l'éducation socio-culturelle (discipline spécifique à l'EAP), la taille humaine des établissements (300 élèves en moyenne) et l'importance des internats. Sur le plan pédagogique, on peut citer des spécificités telles que le contrôle en cours de formation (CCF) que le SNETAP conteste, l'enseignement modulaire, la pluridisciplinarité et la



© Eric Bégin

## Des pratiques

**pédagogiques spécifiques** conduite de projets. Enfin, le nombre de contractuels (notamment enseignants) très important dans l'EAP (de l'ordre de 20 % dans la seule formation initiale scolaire) est une donnée non négligeable dans le débat sur la formation des enseignants et des CPE.

## DES SPÉCIFICITÉS SUR LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ET DES CPE

Le code rural prévoit que les personnels des EPL contribuent, dans le respect de leurs statuts, à l'ensemble des missions de l'enseignement agricole. Si les statuts sont identiques à ceux des personnels de l'EN, les conditions d'exercice diffèrent donc, du fait des cinq missions mais également du fait des pratiques pédagogiques spécifiques.

**Les formations pré-concours n'existent pratiquement pas dans l'EAP**

Même si des liens forts existent entre l'EAP et l'EN (classes de l'EN dans les lycées agricoles, enseignants de l'EN détachés, notamment de nombreux professeurs d'EPS) et que le Ministère de l'Agriculture (MAP) suit, ou se croit obligé de suivre, les orientations du gouvernement qui, du coup, s'appliquent de façon indifférenciée à l'EN et à l'enseignement agricole, des spécificités subsistent quant à la formation des enseignants et des CPE.

Le MAP organise des concours spécifiques d'enseignants (CAPESA, CAPETA, PLPA) et de CPE, que ce soit en externe, interne et 3<sup>e</sup> voie, même si globalement la forme de ceux-ci est calquée sur ceux de l'EN. Les formations pré-concours n'existent pratiquement pas dans l'EAP. La formation post-

## POSITIONNEMENTS/MANDATS/QUESTIONNEMENTS DU SNETAP

**Les incertitudes sont encore nombreuses sur l'application de cette réforme dans l'EAP et le seul échange que le SNETAP ait eu avec le MAP date de janvier 2009. Les débats dans notre organisation syndicale sont donc encore nombreux.**

**Pourtant on peut d'ores et déjà préciser que :**

– le SNETAP partage les principaux mandats de la FSU : le refus de la réforme proposée, l'attachement au concours comme mode de recrutement, la volonté d'une élévation du niveau de qualification, le refus de l'utilisation des stagiaires comme variable d'ajustement dans le cadre d'une politique de suppression de postes...

– le SNETAP rappelle :

• Son opposition à un master tellement professionnalisant qu'il

conduirait dans l'impasse ceux qui échoueraient au concours, • sa volonté :

- de mise en place de concours commun avec l'EN dans les disciplines pour lesquelles cela est possible,
- du maintien d'une véritable formation au métier post-concours (pas d'affectation en établissement mais un accompagnement progressif à la prise de fonction),
- d'une planification pluriannuelle des concours et des formations préparatoires pour une visibilité de l'EAP
- de mise en place d'un vaste plan de requalification des personnels enseignants-CPE contractuels pour qu'ils puissent accéder au niveau requis.



15

## DOSSIER

concours est réalisée dans deux établissements supérieurs que sont l'École Nationale de Formation Agronomique (ENFA) de Toulouse pour les enseignants et l'Agro Sup de Dijon pour les CPE. Les enseignants-stagiaires sont affectés à l'ENFA et non en établissement. Ils suivent une formation d'accompagnement progressif à la prise de fonction (1 mois à l'ENFA/1 mois dans un établissement). Ce n'est qu'après des stages d'observation, de pratique accompagnée que le stagiaire effectue un stage en responsabilité dans les classes de son conseiller pédagogique. Autre point non négligeable : pour des raisons structurelles, les concours ne sont pas organisés tous les ans dans chaque discipline. De même, les seuls agrégés affectés dans l'EAP, où l'agrégation n'existe pas, sont détachés de l'EN.

**Quelle définition et quelle limite doit-on mettre à la notion de professionnel ?**

## LA MASTERISATION AU MAP

Outre les questions générales que pose cette réforme, un certain nombre sont spécifiques à l'EAP. Comme dans l'enseignement professionnel, se pose la question des disciplines professionnelles pour lesquels le nouveau statut prévoit qu'un titulaire du BTS justifiant de 5 années d'expérience professionnelle peut se présenter au concours : quelle définition et quelle limite doit-on mettre à la notion de professionnel ? Se pose aussi la question de la place de l'ENFA dans le nouveau cursus ? Les orientations du MAP restent floues et sans concertation avec les organisations syndicales.

Pour l'instant, seules quelques hypothèses émergent, notamment d'une affectation des stagiaires à 50 % en établissement, disposition que nous contestons.

Quelle visibilité auront les concours de l'EAP après cette réforme ? Faudra-t-il avoir fait des stages dans un lycée agricole dans le cadre de son master pour se présenter à un concours de l'enseignement agricole ?

À l'heure actuelle, un certain nombre de questions ne sont pas encore tranchées : quels types de concours ? Avec quels masters ? Quelle doit être la place du concours ? Quels dispositifs de recrutements dans l'EAP ?



## ENVIE DE LIRE



## Revue Administration et éducation

*Le Système éducatif français à l'heure européenne*

AFAE, 2009, n°1

Cette revue fait le point sur l'importance de l'Europe dans l'évolution du système éducatif français.

Elle rappelle d'abord que l'éducation n'est pas une compétence communautaire. L'éducation reste de la compétence de chaque pays mais il y a une demande de cohérence et de coordination, surtout après la déclaration de Bologne de 1999.

Cette convergence concerne principalement trois lieux de l'éducation :

- L'enseignement supérieur avec le LMD qui vise à mettre en cohérence les certifications universitaires mais sans mettre en place un enseignement supérieur unifié.
- L'enseignement professionnel.
- L'enseignement scolaire avec une définition des acquis et le socle commun des compétences. Là aussi, la compétence reste nationale et le socle des compétences français n'est pas celui proposé par l'Europe.

Au-delà de ces mesures institutionnelles, il y a eu l'apparition des évaluations internationales, notamment PISA qui a fait mettre l'accent sur l'évaluation des systèmes éducatifs. Les comparaisons internationales dépassent par ailleurs le cadre européen (pays de l'OCDE). Enfin, il y a une prise de conscience de l'Europe dans les contenus de l'enseignement, notamment en histoire, mais aussi création des sections européennes dans le secondaire, des échanges d'étudiants (Erasmus...).

En résumé, la structuration d'un espace éducatif commun à l'Europe reste timide. L'Europe s'est construite sur l'économie (libre circulation des biens et des personnes, l'euro... Il y a une politique agricole commune...) non sur l'éducation. La formation des enseignants n'est pas intégrée dans le processus de Bologne. Les enseignants restent formés et recrutés selon des modes très différents suivant les pays. ●

## Recherche et Formation

*La formation des enseignants. Des IUFM aux Masters*

INRP, 2009, n°60

Cette revue montre bien la difficulté à penser la formation des enseignants avec des dichotomies : enseignement primaire - enseignement secondaire ; enseignement général - enseignement professionnel.

Une tension se retrouve dans les pays étudiés, notamment la Suisse, entre l'enseignement pratique (qui domine dans la formation des enseignants du primaire) et l'enseignement universitaire (qui domine dans la formation des enseignants du secondaire). Il y a même des oppositions dans un même pays : la Suisse germanophone a une formation plus universitaire que la Suisse francophone.

Et il y a la formation professionnelle dont la pratique de référence reste la profession et qui a peu de références universitaires. ●



## C. Baudelot - R. Establet

*L'élitisme républicain : l'école française à l'épreuve des comparaisons internationales*

Ce petit livre réhabilite les enquêtes internationales, notamment PISA, qui ont souvent été décriées en France. En effet, ces enquêtes mettent l'accent sur les problèmes du système

éducatif français : goût de l'élitisme, élimination précoce des élèves, tolérance aux inégalités scolaires. L'école française est la meilleure au monde, mais pour la moitié de ses élèves (ce que relevait la première enquête en 2007 du Haut Conseil de l'Éducation ; mais il y a eu les enquêtes de la DEPP, celles des Journées d'Appel et de Préparation à la Défense : JAPD). ●

# Associations : optez pour la sécurité !

La vie d'une association n'a rien d'un long fleuve tranquille, mais peut être émaillée d'incidents plus ou moins graves. Ces risques, la GMF les accompagne depuis plus de 20 ans avec des contrats particulièrement compétitifs.



Serec Communication - Photo Getty Images

## 3 questions à : Michel Thénard, président d'association

### 1- Comment est née votre association ?

Je suis professeur de latin et de grec en retraite. Avec un collègue aussi passionné que moi, nous avons eu l'idée de créer une association culturelle ayant pour objet l'apprentissage de ces langues, ainsi que l'organisation de diverses manifestations : étude et lecture des poètes et historiens de l'antiquité, voyages...

### 2- Comment vous êtes-vous lancés dans la vie associative ?

Avec beaucoup de bonne humeur, de dynamisme... et une totale méconnaissance des risques auxquels sont soumises les associations. C'est qu'aujourd'hui, rien ne doit être laissé au hasard !

**1,1 million :**  
nombre  
d'associations  
en France

Il faut au moins être assuré en responsabilité civile au cas où l'un de nos membres viendrait à se blesser dans notre local, par exemple.

### 3- Pourquoi avoir choisi le contrat Multigaranties Vie Associative ?

C'est le prix qui m'a interpellé. Moins de 40 € pour être parfaitement couvert, ça ne va pas mettre en péril un budget comme le nôtre. C'est important pour une petite association. Et j'apprends beaucoup de choses grâce au service d'information juridique par téléphone. J'ai notamment fait appel à ce service pour l'organisation de notre prochain séjour culturel en Grèce. S'improviser voyageur s'accompagne de risques non négligeables. Le contrat que j'ai souscrit couvre la responsabilité civile du dirigeant en cas de problème, mais les juristes de la GMF m'ont néanmoins conseillé de demander des devis à des agences de voyage plutôt que de tout vouloir gérer moi-même. En cas de souci – non respect du programme, retard ou autre – c'est la responsabilité du voyageur qui serait engagée, pas la mienne !

Pour en savoir plus : appelez le 0 820 801 061 (0,12 € TTC/mn)

## GMF Multigaranties Vie Associative : Les + qui vous protègent au mieux

Assureur du monde associatif depuis plus de 20 ans, la GMF a conçu Multigaranties Vie Associative, un contrat modulable proposé à un tarif très compétitif. En plus d'une formule à la carte pour les associations faisant l'objet d'une étude personnalisée, deux forfaits sont à votre disposition selon la taille de votre association :

- associations jusqu'à 100 membres <sup>(1)</sup> : 39 € par an,
- associations jusqu'à 300 membres <sup>(2)</sup> : 99 € par an.

Chaque forfait comporte un ensemble de garanties indispensables (à compléter par des extensions de garanties selon les besoins) :

- un service d'information juridique par téléphone (5 consultations gratuites par an avec des spécialistes juridiques)
- la garantie responsabilité civile Vie Associative, et notamment la RC des dirigeants en cas de faute de gestion, pour manquement au devoir de conseil, du fait de l'organisation de voyages liés au fonctionnement de l'association
- la défense pénale et recours, avec l'assistance d'un avocat.

(1) associations avec 3 salariés et 8 000 € de budget maximum, un local jusqu'à 50 m<sup>2</sup> et jusqu'à 5 000 € de biens contenus, dont 10% d'espèces et de valeurs.

(2) associations avec 3 salariés et 50 000 € de budget, un local jusqu'à 200 m<sup>2</sup> et 30 000 € de biens contenus, dont 10% d'espèces et de valeurs.

